



Mon ex femme à déménager à 900 km

Par iza83

je suis en instance de divorce avec un jugement provisoire depuis oct 2005.

à l'époque je suis parti à 80 km. et il avait été dit que je devais prendre en charge la totalité de frais de transport vu que je n'étais éloigné du domicile de l'enfant.
et une pension de 250? vu que je n'avais pas encore de domicile à mon non et que j'étais hébergé gratuitement par mon amie.

aujourd'hui c'est elle qui est partie à 900km de mon domicile. je lui ai demandé de participer aux frais mais elle refuse me disant que dans le jugement il est écrit que je dois les payer.

sa fait 2 fois qu'elle reporte les jugements si elle continue je ne pourrais plus voir ma fille... car même si je vais la voir je devrais payer l'hôtel et donc 2 chambres.

et vu mes finances actuelles je ne pourrais jamais payer les 2 trajets mis allée 1 semaine à l'hôtel.

on repasse le 12 mais je sais que son avocat va encore repousser vu qu'elle vient d'en changer encore une fois...

que puis-je faire pour faire accélérer la procédure pour les frais de route au moins et la pension.

Par Tisuisse

Via votre avocat, demandez une procédure en référé.

Par iza83

combien de temps cela peut-il prendre pour une telle procédure?